



15ème législature

Question N° : 9060	De Mme Martine Wonner (La République en Marche - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse >Dépistage universel de l'hépatite C	Analyse > Dépistage universel de l'hépatite C.
Question publiée au JO le : 05/06/2018 Réponse publiée au JO le : 17/07/2018 page : 6445		

Texte de la question

Mme Martine Wonner alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la question du dépistage universel pour l'hépatite C. En France, le nombre de personnes de 18 à 80 ans ayant été infectées par le VHC est estimé à 345 000 et celles ayant une infection chronique sont d'environ 193 000. L'Île-de-France, l'Occitanie et la région Grand Est sont les plus concernées, avec respectivement 109, 71 et 95 tests anticorps anti-VHC positif pour 100 000 habitants. Au vu de ces chiffres élevés, lors du comité interministériel pour la santé du 26 mars 2018, Mme la ministre a insisté sur la nécessité « d'intensifier les actions de prévention et de dépistage à destination des plus exposés afin de contribuer à l'élimination du virus de l'hépatite C en France à l'horizon 2025 ». Dans cette optique de santé publique, la France s'était déjà engagée, dans le cadre de l'élimination mondiale des hépatites B et C en 2014, à 90 % de réduction d'incidence et à 65 % de réduction de mortalité. Depuis 2014 justement, guérir de l'hépatite C est une réalité grâce aux antiviraux à action directe (AAD). Ainsi selon la campagne nationale d'incitation au dépistage « Savoir C guérir », on compte 60000 patients traités et 115000 encore à traiter. L'éradication de l'hépatite C en France à l'horizon 2025 repose donc sur trois actions principales : tout d'abord une prévention renforcée visant surtout les publics à risque et ceux éloignés du système de santé ou en situation de vulnérabilité (personnes en situation de handicap psychique, détenus, etc.), mais également une meilleure accessibilité aux traitements, en permettant la dispensation à partir des officines de ville et principalement un renforcement du dépistage. En tant que référente de Santé publique France pour l'Assemblée nationale, elle l'alerte ainsi sur la nécessité d'aller vers un dépistage universel de l'hépatite C et questionne les conditions de la mise en œuvre de ce dernier.

Texte de la réponse

Le plan prévention, annoncé en comité interministériel du 26 mars 2018 inclut une mesure importante pour l'élimination de l'hépatite C à l'horizon 2025. Cette action est articulée autour du renforcement de l'accès au traitement curatif, qui soigne efficacement en cure courte et permet ainsi de prévenir la transmission. Cet accès au traitement est avant tout dépendant des actions d'amont, les actions de sensibilisation, de prévention et de dépistage dont les actions innovantes "d'aller vers", et dans une approche combinée du VIH et de l'hépatite B, en raison des similitudes épidémiologiques des publics à risque d'exposition. Ce sont plus de 50% des personnes vivant avec une hépatite chronique B ou C qui ne sont pas dépistées et 15% des personnes vivant avec le VIH. Le dépistage universel de l'hépatite C devrait s'inscrire dans ce contexte en fonction des recommandations nationales de la Haute autorité de santé (HAS) sur le dépistage de l'hépatite C qui sont inscrites au calendrier de travail de la HAS pour la fin de l'année 2018. Le 9 avril 2018 la feuille de route à trois ans de mise en œuvre de la stratégie nationale de santé



sexuelle a été présentée, dans laquelle de nombreuses actions recourent le champ de la lutte contre les hépatites virales. Cette feuille de route et la stratégie pour l'élimination de l'hépatite C prévoient des campagnes à pilotage régional (par les agences régionales de santé) d'information et de sensibilisation avec offre de dépistage combiné des 3 virus (VIH, VHB, VHC), afin de tenir le plus grand compte des contextes locaux, tout en orientant ces campagnes régionales vers une approche ciblée couplée à une approche plus généraliste. Ces campagnes prendront place dans les suites des recommandations de la HAS sur le dépistage de l'hépatite C. De plus, une stratégie incitative au dépistage pourra être envisagée à partir des dispositifs d'accompagnement des assurés et des professionnels mis en place par la caisse nationale de l'assurance maladie. En regard d'une stratégie de dépistage généralisé, il convient de renforcer les dispositifs de dépistage ciblé, de proximité auprès des publics les plus exposés, par tests rapides d'orientation diagnostique (TROD), renforcement qui est inscrit pour l'élimination de l'hépatite C et dans la feuille de route de la stratégie nationale de santé sexuelle. Un nouvel appel à projet national pour le déploiement des TROD VIH, VHC et VHB en milieu associatif et médico-social spécialisé est en préparation pour 2019.